

SOLIDARITÉS ET LUTTES
POUR LA LIBERTÉ DE
CIRCULATION
SABOTONS LA MACHINE À EXPULSER

Le 23 juin 2017 se tient le procès de 4 personnes accusé-es de collage d'affiches et de tags contre des entreprises collaboratrices de la machine à expulser les sans-papiers ainsi que de refus de prise d'ADN. Ces actes qualifiés de « dégradations » ont été accomplis en 2010 dans le cadre de la solidarité avec dix sans-papiers accusés d'avoir brûlé le centre de rétention de Vincennes le 22 juin 2008, suite à la mort d'un retenu, Salem Souli.

Au cours de ces 7 ans de procédure, de nombreux camarades ont subi l'enfermement, le contrôle judiciaire et le harcèlement policier.

Depuis que le contrôle des flux migratoires existe, des gens se sont toujours organisé-es pour lutter contre. Ces luttes ont pris des formes multiples. Elles se sont attaquées à divers aspects de l'exploitation : Mouvement des habitants des foyers Sonacotra, comités contre la double peine, sans-papiers de Saint Bernard...

Dans les années 2000, alors que la chasse aux personnes sans papiers s'intensifie, les résistances se diversifient :

- grèves et occupations des lieux de travail par les sans-papiers,
- actions dans les aéroports pour s'opposer physiquement aux expulsions,
- numéros d'urgence et chaînes téléphoniques pour alerter et empêcher les rafles dans la rue,
- réseaux d'entraide autour des écoles
- actions contre les entreprises qui collaborent aux expulsions et à la construction de centres de rétention (Bouygues, Air France, Accor...), occupations de chantiers...
- actions contre les entreprises qui dénoncent les sans papiers (la poste, les banques...) :
- manifs sauvages et attaques directes allant de l'affiche au tag ou à la destruction matérielle...

Dans ce contexte de nombreux mouvements de révolte se multiplient dans les CRA (centre de rétention administratif) du Mesnil-Amelot et de Vincennes et sont relayés à l'extérieur grâce à des témoignages recueillis par téléphone et largement diffusés. Des manifestations de soutien ont régulièrement lieu devant les centres de rétention. Cette mobilisation autour de la question de la liberté de circulation explique le niveau de répression mis en œuvre à l'époque.

Aujourd'hui, 7 ans après, ce procès nous donne l'occasion de faire le point sur l'état des luttes de solidarité avec les sans-papiers.

En France comme ailleurs, le harcèlement policier sur les personnes sans papiers est quotidien : interdiction de distribuer de la nourriture, destruction des habitats et des papiers, gazages dans les queues devant les administrations, tabassages, rafles aux abords des campements, dans les trains et les gares, violences à toutes les zones frontalières... Les violences sont également commises dans les centres d'hébergement : manque de nourriture, répression féroce de toutes protestations...

Mais face à ces dispositifs qui empêchent les gens de circuler et de s'installer, d'autres formes de solidarités se diffusent et s'organisent. Là encore, l'État sort les crocs. Aider une personne à passer une frontière est systématiquement criminalisé. Alors que les attentats servent de prétexte à une intensification de la guerre menée contre les « migrants », le « passeur » est, quand à lui, érigé comme « la » nouvelle figure du mal.

Ces derniers temps, les procès et les condamnations de personnes accusées « d'aide à l'entrée sur le territoire français » ou « d'aide au séjour irrégulier » se sont multipliés. Lorsque celles-ci sont dans des réseaux de solidarité qui donnent lieu à des mobilisations, les peines prononcées sont en-deçà de ce que prévoit la loi. La prison ferme est rarement appliquée.

Ce n'est pas le cas lorsque les personnes sont migrantes et isolées.

Début juin 2016, Kim Le, un jeune vietnamien qui essayait lui même de gagner l'Angleterre, s'est suicidé en prison : il y était enfermé depuis plusieurs mois, accusé avec d'autres, « d'aide au séjour irrégulier ». Des dizaines voire des centaines de personnes croupissent dans les geôles pour des affaires similaires.

Pour nous, ce sont les politiques migratoires qui sont responsables de la mort de milliers de gens chaque année. C'est contre elles et les États qu'il faut s'organiser.

Dans cette perspective, la solidarité avec celles et ceux qui aident les personnes « migrantes » ou sans papiers nous semble être une base minimale.

Nous appelons donc à une présence solidaire au TGI de Paris
Vendredi 23 juin à 13h30
12^{ème} Chambre
(ATTENTION à la longue, longue file d'attente à l'entrée du tribunal)

Mais aussi, lors de tous les procès contre des personnes accusées « d'aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière » et à chaque initiative de luttes autour de cette question.

Lundi 19 juin au TGI d'Aix en Provence
Pierre-Alain jugé en appel pour
« aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière »

Vendredi 23 juin au TGI de Nice
rendu du procès de 4 retraités de la vallée de la Roya
accusés d'avoir aidé 6 migrants

Lundi 26 juin au TGI d'Aix en Provence
Cédric jugé en appel pour
« aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière »

Mardi 27 juin à 8h30 au TGI de Boulogne-sur-Mer
où plusieurs personnes sont mises en examen
pour « aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers en France »

Vendredi 13 juillet au TGI de Paris
procès de Nico arrêté lors
d'une manifestation spontanée contre une rafle sur un campement.